

DEUB 20160609

NOMBRE DE CONSEILLERS:
EN EXERCICE: 22
PRÉSENTS : 19
VOTANTS : 22 (DONT 3 PROCURATIONS)

L'an deux mille seize

Le six juin

Le Conseil municipal de la Commune de LA ROCHE-CHALAIS

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la mairie, sous la présidence

de Monsieur Jacques MENUT, Maire

Date de convocation : 30 mai 2016

PRÉSENTS : BONNET J.C., DELAVIE J., SHARPE S., MAILLETAS A., OUARY F., CHETANEAU M., GOBIN J., CONIJN M., PEYRONT M., LORENZO J.D., SAUTREAU J.M., NEIGE P., FAUVEL M.C., ESPAGNET E., MOUSSION A., FORESTIER M., MOYEN D., GERVAIS S.

ABSENTS EXCUSES :

DAGNAUD F. procuration à MENUT J.

BŒUF D. procuration à MOUSSION A.

VIAUD A procuration à. SHARPE S.

SECRETARE : OUARY F.

OBJET : MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 30 novembre 2015 approuvant le plan local d'urbanisme. Il indique que le dossier a fait l'objet d'observations du contrôle de légalité, notamment l'absence de l'avis de la CDPENAF pour les extensions et annexes des bâtiments existants en zones agricoles (A) et naturelles ou forestières (N).

Il présente aux élus les différentes procédures possibles conformément au code de l'urbanisme.

Le Maire propose d'engager une procédure de modification simplifiée pour régulariser le règlement du plan local d'urbanisme.

Il indique que le cabinet URBAM a présenté un devis de 3 830 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte** de devis du cabinet URBAM

- **Autorise** le Maire :

- o À engager la procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme
- o À signer tous les documents relatifs au dossier

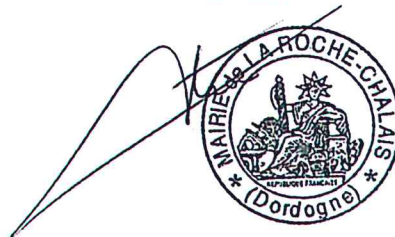
Pour copie certifiée conforme

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Certifié exécutoire :
Transmis en Préfecture le :
Reçu en Préfecture le :
Publié et notifié le :
Le Maire,



REÇU EN PREFECTURE

le 15/06/2016

Application agréée E-legalite.com